

OBJET :

SV. 04/3

N° 1.718/Fin.

Taxe d'abattage.-

A Monsieur le Résident du Ruanda

à

KIGALI.-



Monsieur le Résident,

Suite à votre n°4275/Fin du 8 septembre 1954, j'ai l'honneur de vous fournir, ci-dessous, le tableau comparatif des recettes "taxes d'abattage" pour les marchés du Territoire de Kibungu.

Nom des marchés:	Recettes:	Recettes:	Recettes :	Recettes
:	51 :	52 :	53 :	54 (6 mois)
Gahini	: 1.295	: 875	: 770	: 105
Kibungu	: 3.675	: 2.835	: 2.205	: 2.135
Kabarondo	: 8.085	: 7.315	: 1.225	: 1.785
Karemba	: 15.470	: 15.190	: 15.645	: 9.905
Rwamagana	: 11.900	: 9.835	: 8.365	: 4.620
Totaux	: 40.425	: 36.050	: 28.210	: 18.550

Commentaire:

La consommation de viande et l'abattage sur les marchés est fonction de plusieurs facteurs :

- 1/ à l'époque des fêtes (décembre-janvier) la consommation augmente.
- 2/ les revenus des indigènes, une bonne saison du café entraîne une augmentation de la consommation.
- 3/ la saison : en saison des pluies, on remarque une diminution des abattages. Ainsi les recettes en général ont diminué en 1952, parce que les revenus de l'indigène (mauvaise saison du café) ont diminué.

En outre, vu les prix élevés payés à cette époque, au Kinyaga et au Nduga, les commerçants préféraient la vente dans ces régions à l'abattage sur place.

En 1953, une baisse générale a été constatée et signalée en son temps pour un autre motif. Presque tous les abattages de bétail sur les marchés, sont faits par les commerçants de gros bétail. Or en 1953, les conditions d'octroi des patentes prévoyaient l'inscription préalable au registre du commerce. Or presque tous les commerçants n'ont pu obtenir cette inscription qu'en Juillet, certains parmi eux, ne pouvant obtenir le paiement de la patente en proportion des mois restant à courir, ont préféré ne pas exercer leur commerce en 1953 (4 patentes seulement ont été délivrées contre 10 en 1954).

.../...

Rapprochement des chiffres par marché.

Gahini. Ce marché était desservi par un commerçant en gros bétail, résidant sur la colline. Ses affaires ont périclité d'année en année, au point qu'en 1954, il n'a pas renouvelé sa patente.

Ce marché a périclité faute d'offre.

Les abattages qui ont encore lieu, sont effectués par des batutsi qui vont y abattre, et mettre en vente une bête personnelle.

Je contacterai les commerçants en gros bétail, pour essayer de faire réapprovisionner le marché.

Kibungu. Rien à signaler, sauf les diminutions justifiées en 1952 et 53.

Kabarondo. Forte diminution, non pas de taxes mais de l'abattage. Ce marché n'a pratiquement lieu qu'une fois par semaine: Le Dimanche. Il est surtout fréquenté par les travailleurs Géoruanda.

En 1951, on y abattait couramment 8 têtes de bétail par semaine., Actuellement on n'en abat plus que deux. D'après les commerçants de bétail, cette baisse serait due à une diminution de la demande. Géoruanda comptait en 51, un assez fort contingent de travailleurs Baluba, gros mangeurs de viande, ce contingent s'est réduit au cours des années suivantes, ces Baluba étant renvoyés à Geomines.

Karemba. Rien à signaler.

Rwamagana. Diminution normale pour les raisons générales énoncées plus haut.

D'une manière générale, j'estime qu'il n'y a pas une diminution de perception des taxes, mais une diminution des abattages.

En effet, la diminution n'est pas seulement enregistrée dans la perception des taxes, mais également dans le passage des peaux au hangar de séchage (Les gardiens de hangars demandent à l'indigène s'il s'agit d'une bête crevée, ou d'une bête abattue.)

Je vous donne à titre documentaire le tableau, ci-dessous.

A. Têtes de bétail abattues sur les marchés, et ayant payé la taxe.

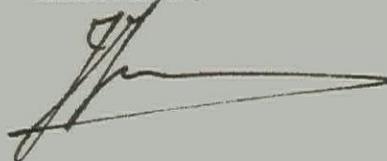
B. Nombre de peaux mises au hangar de séchage, et qui d'après les déclarations des propriétaires, ont été abattues.

1951	A	40.425	: 35 =	1.155 têtes	B	845 têtes.
1952	A	34.020	: 35 =	1.030 têtes	B	805 têtes.
1953	A	28.210	: 35 =	806 têtes	B	522 têtes.

La comparaison de ces deux chiffres montre que la proportion reste à peu près constante.

J'en conclus que c'est la diminution de l'abattage qui entraîne une diminution des taxes, et non une mauvaise perception.

L'Administrateur de Territoire,
KIRSCH, J.



OBJET :

N° 1.718/Fin.

Taxe d'abatage.-

A Monsieur le Résident du Ruanda

à

KIGALI.-

Monsieur le Résident,

Suite à votre n°4275/Fin du 8 septembre 1954, j'ai l'honneur de vous fournir, ci-dessous, le tableau comparatif des recettes "taxes d'abatage" pour les marchés du Territoire de Kibungu.

Nom des marchés:	Recettes:	Recettes:	Recettes :	Recettes
:	51 :	52 :	53 :	54 (6 mois)
Gahini	: 1.295	: 875	: 770	: 105
Kibungu	: 3.675	: 2.835	: 2.205	: 2.135
Kabarondo	: 8.085	: 7.315	: 1.225	: 1.785
Karemba	: 15.470	: 15.190	: 15.645	: 9.905
Rwamagana	: 11.900	: 9.835	: 8.365	: 4.620
Totaux	: 40.425	: 36.050	: 28.210	: 18.550

Commentaire:

La consommation de viande et l'abatage sur les marchés est fonction de plusieurs facteurs :

- 1/ à l'époque des fêtes (décembre-janvier) la consommation augmente.
- 2/ les revenus des indigènes, une bonne saison du café entraîne une augmentation de la consommation.
- 3/ La saison : en saison des pluies, on remarque une diminution des abatages. Ainsi les recettes en général ont diminué en 1952, parce que les revenus de l'indigène (mauvaise saison du café) ont diminué.

En outre, vu les prix élevés payés à cette époque, au Kinyaga et au Nduga, les commerçants préféreraient la vente dans ces régions à l'abatage sur place.

En 1953, une baisse générale a été constatée et signalée en son temps pour un autre motif. Presque tous les abatages de bétail sur les marchés, sont faits par les commerçants de gros bétail. Or en 1953, les conditions d'octroi des patentes prévoyaient l'inscription préalable au registre du commerce. Or presque tous les commerçants n'ont pu obtenir cette inscription qu'en Juillet, certains parmi eux, ne pouvant obtenir le paiement de la patente en proportion des mois restant à courir, ont préféré ne pas exercer leur commerce en 1953 (4 patentes seulement ont été délivrées contre 10 en 1954).

.../...

Rapprochement des chiffres par marché.

Gahini. Ce marché était desservi par un commerçant en gros bétail, résidant sur la colline. Ses affaires ont périclité d'année en année, au point qu'en 1954, il n'a pas renouvelé sa patente.

Ce marché a périclité faute d'offre.

Les abattages qui ont encore lieu, sont effectués par des batutsi qui vont y abattre, et mettre en vente une bête personnelle.

Je contacterai les commerçants en gros bétail, pour essayer de faire réapprovisionner le marché.

Kibungu. Rien à signaler, sauf les diminutions justifiées en 1952 et 53.

Kabarondo. Forte diminution, non pas de taxes mais de l'abattage. Ce marché n'a pratiquement lieu qu'une fois par semaine: Le Dimanche. Il est surtout fréquenté par les travailleurs Géoruanda.

En 1951, on y abattait couramment 8 têtes de bétail par semaine., Actuellement on n'en abat plus que deux. D'après les commerçants de bétail, cette baisse serait due à une diminution de la demande. Géoruanda comptait en 51, un assez fort contingent de travailleurs baluba, gros mangeurs de viande, ce contingent s'est réduit au cours des années suivantes, ces baluba étant renvoyés à Geomines.

Karembe. Rien à signaler.

Rwamagana. Diminution normale pour les raisons générales énoncées plus haut.

D'une manière générale, j'estime qu'il n'y a pas une diminution de perception des taxes, mais une diminution des abattages.

En effet, la diminution n'est pas seulement enregistrée dans la perception des taxes, mais également dans le passage des peaux au hangar de séchage. Les gardiens de hangars demandent à l'indigène s'il s'agit d'une bête crevée, ou d'une bête abattue.

Je vous donne à titre documentaire le tableau, ci-dessous.

A. Têtes de bétail abattues sur les marchés, et ayant payé la taxe.

B. Nombre de peaux mises au hangar de séchage, et qui d'après les déclarations des propriétaires, ont été abattues.

1951	A	40.425	: 35 =	1.155 têtes	B	845 têtes.
1952	A	34.020	: 35 =	1.030 têtes	B	805 têtes.
1953	A	28.210	: 35 =	806 têtes	B	522 têtes.

La comparaison de ces deux chiffres montre que la proportion reste à peu près constante.

J'en conclus que c'est la diminution de l'abattage qui entraîne une diminution des taxes, et non une mauvaise perception.

L'Administrateur de Territoire,
KIRSCH, J.

RESIDENCE DU RUANDA.

TERRITOIRE
DU RUANDA-URUNDIRUANDA-URUNDI
GEBIED

KIGALI

, le 8 septembre 1954.
deAT
Dupuis

N° 4275/Fin.-

N°
Rappeler dans la réponse
la date et le numéro.
In het antwoord vermelden
nummer en dagtekening.Réponse au n°
Antwoord op het n°du 19.....
vanANNEXE
BijlageOBJET :
VoorwerpMonsieur l'Administrateur de Territoire
à
KIBUNGU

Taxes d'abatage.-

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous demander de me fournir,
pour le 1.10.54 au plus tard, un tableau comparatif par marché
des recettes de 1951, 1952, 1953 effectuées au profit de l'art.
16 du B.V et M. (taxe d'abatage sur les marchés).

Ces renseignements se présenteront suivant le
modèle ci-dessous:

Non des marchés	:	Recettes	:	Recettes	:	Recettes
	:	1951	:	1952	:	1954.-
	:		:		:	
	:		:		:	
	:		:		:	
Totaux	:		:		:	

Je vous prie d'effectuer un rapprochement
des chiffres pour chaque marché.-

Là où une diminution des recettes sera
constatée, vous m'en ferez connaître les causes et me ferez
connaître les mesures prises afin de redresser immédiatement
la situation.

S'il résulte de vos enquêtes que des
surveillants de marché ont détourné des recettes, je vous prie
d'ouvrir immédiatement l'action judiciaire à charge des coupables.

Il importe que la chute ininterrompue des
perceptions de taxes d'abatage soit enrayée sans délai.-

Le Résident du Ruanda, a.i., R. BOURGEOIS.,

